Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260127-26_01_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : Patrick BOULAIS, Christèle BRIERE, Marie CHOTARD, Géraldine DENIS, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLEHO, Émile JAN, Catherine KRYSTKIEWIZ, Tifenn LE GUYADER, Fabien LEROUX, Jean-Luc LÉVESQUE, Jean-Claude LUBERT, Brigitte MELLERIN, Franck PICHOT, Danielle SENNINGER.

Ont donné procuration :
Adélaïde COTTAIS donne pouvoir à Émile JAN
Jean-Pierre FRANGEUL donne pouvoir à Tifenn LE GUYADER
Jean-Yves GLEMAU donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE
Jean-Charles LE QUELLEC donne pouvoir à Fabien LEROUX
Céline MOTEL-DAVID donne pouvoir à Jean-Claude LUBERT
Grégory PACAUD donne pouvoir à Patrick BOULAIS
Lucie PERRINEL donne pouvoir à Franck PICHOT
Isabelle RACAPE donne pouvoir à Elisabeth FLEHO

Étaient absents : Morgane CHAPDELAINE, Jord LEVESQUE, Mathieu PAUMIER, Jérôme PEIGNÉ

Secrétaire de séance : Patrick BOULAIS

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 15
Procurations	: 8
Votants	: 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21/01/2026
Date d'affichage : 21/01/2026

DELIBERATION 2026 – 01 – 15
RUISSEAU DU BOUDRET : ACQUISITION DE BANDES DE TERRAIN

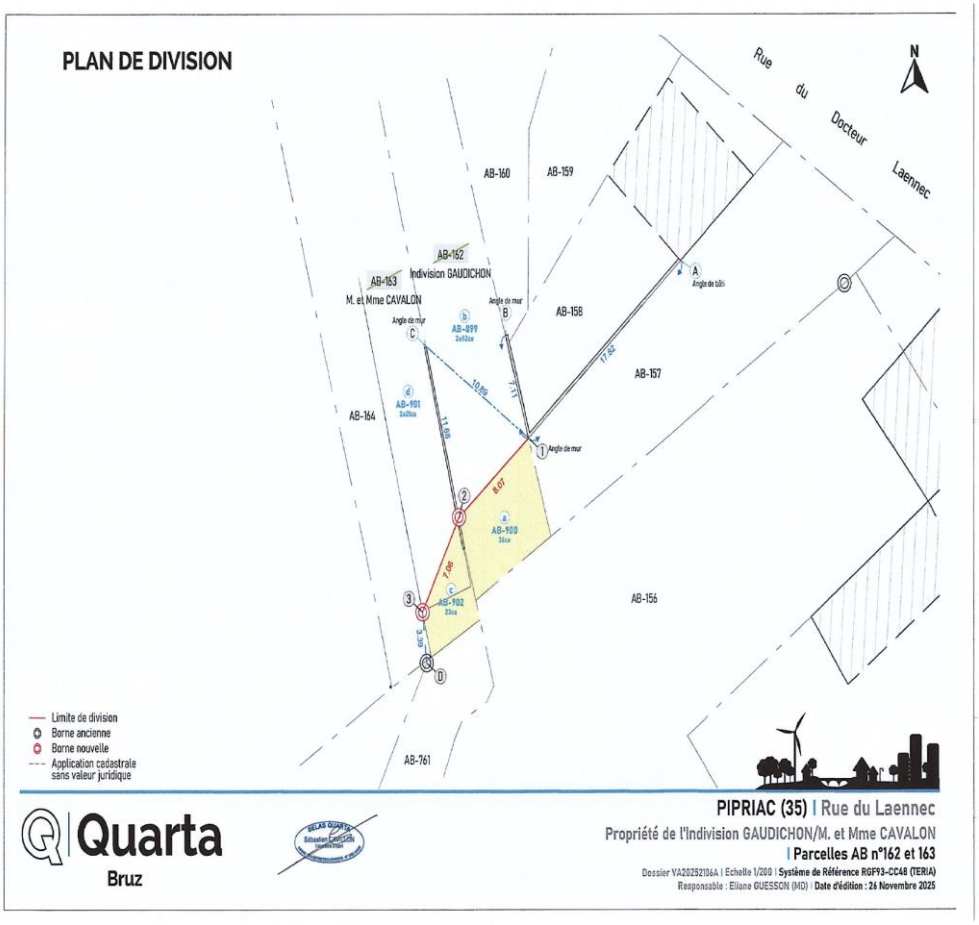
Rapport de Monsieur Jean-Luc LEVESQUE, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments, aux mobilités et à l'aménagement du bourg et des hameaux

Réserve n° 10 - ruisseau du Boudret : acquisition d'une bande de terrain appartenant à Mr et Mme CAVALON Jean-Rue du Docteur Laënnec

Une réserve existe au PLU le long de plusieurs ruisseaux qui traversent la commune, pour lui permettre d'acquérir des bords de ruisseaux à fin d'entretien et d'aménagement.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260127-26_01_15-DE

La parcelle AB 902 (ex AB 163) d'une surface de 23 m², appartenant à Mr et Mme CAVALON Jean a été défini dans le plan de division daté du 26 novembre 2025.



Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition de cette parcelle au prix de 6€/m², la commune prenant à sa charge les frais d'arpentage et de bornage, et les frais d'acte authentique, qui serait confié à Maître Pinson, Notaire à Pipriac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles :

- AB 902 (ex AB 163) d'une surface de 23 m², appartenant à Mr et Mme CAVALON Jean au prix de 6€/m² soit un total de 138 € ;

PRECISE que les frais relatifs à cette transaction seront supportés par la commune de Pipriac ;

MANDATE la SELARL NOTICYA, office notariale à Pipriac, afin de rédiger l'acte de vente ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous documents relatifs à cette transaction.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260127-26_01_15-DE

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Patrick BOULAIS